

Tous bien intégrés

MOUVEMENT
DEMOCRATE

Programme de la
liste
Tous bien intégrés
en Belgique –
MoDem, centristes,
humanistes et
Européens engagés

Élections des
Conseillers et des
Délégués des Français
de l'étranger de mai
2026

2026

Préface

Pierre-Luc Vervandier m'a proposé de préfacer le programme de la liste Tous bien intégrés en Belgique. N'ayant jamais vécu hors de France, je n'étais pas certain d'en être le plus légitime. À la lecture, j'ai compris le sens de sa démarche.

Ce programme est le fruit d'un travail patient, fait d'écoute, de consultations et de prises en compte des réalités du terrain. Il porte la marque de celles et ceux qui l'ont conçu : des femmes et des hommes installés depuis longtemps de l'autre côté de la frontière, mais demeurés profondément attachés à la France.

Cette double appartenance n'est pas un déchirement ; elle est, au contraire, une chance. Bien intégrés en Belgique, ces Français y vivent pleinement la promesse de la citoyenneté européenne et ils en font la démonstration dans ces quelques pages.

C'est ce qui donne à ce document sa singularité. Il n'est ni un cahier de doléances, ni un catalogue d'intentions : il est véritablement franco-belge, ancré dans le quotidien, exigeant dans ses propositions. Comme ancien ministre et aujourd'hui comme président du groupe Les Démocrates à l'Assemblée nationale, je mesure combien ce type de travail méticuleux est précieux.

Nous, parlementaires, ne sommes pas toujours parfaitement informés des réalités vécues par nos compatriotes établis hors de France ; nous ignorons parfois les complications administratives qu'ils peuvent connaître. C'est pourquoi ce document programmatique est essentiel : il nous éclaire et appelle à l'action.

C'est donc avec conviction que j'invite les Français de Belgique à prendre le temps de parcourir ces pages, pour se forger leur propre opinion sur le travail accompli et sur l'esprit qui anime cette liste, conduite par Pierre-Luc Vervandier ; une liste fidèle à la tradition centriste et humaniste, résolument engagée au service d'une Europe qui rassemble les peuples.

Marc Fesneau

Premier Vice-président du Mouvement Démocrate

Président des députés Démocrates à l'Assemblée nationale

Député de Loir-et-Cher

Introduction

Notre liste réunit des candidats qui habitent tous véritablement en Belgique. Ils viennent de tout horizon et ont en commun un très fort attachement aux valeurs centristes et démocrates. Ils souhaitent tous l'approfondissement de la construction européenne.

Peu importe le nombre d'années de résidence, tous nos colistiers sont dans une logique de bonne intégration dans la vie locale. Ils s'impliquent dans le tissu associatif, dans la vie de quartier, dans la vie des écoles où sont scolarisés leurs enfants. Ils se sentent bien en Belgique.

Depuis nos installations respectives en Belgique, nous avons tous eu l'occasion de faire appels aux services du Consulat de France à Bruxelles dans le cadre de diverses démarches ou demandes. Nous tenons à remercier chaleureusement les agents qui, quelques soient les époques, nous ont toujours accueilli avec grand dévouement et professionnalisme. Le programme que nous portons vise à améliorer encore le service offert aux Français de Belgique ; il n'est en aucun cas une critique du Consulat ou de ses agents, bien au contraire.

Notre liste est composée de plusieurs binationaux. Elle contient aussi des adhérents de notre parti belge frère au niveau européen, les Engagés. Le MoDem et les Engagés sont membres du Parti démocrate européen et siègent ensemble au Parlement européen et au Comité européen des régions.

Ce programme est le fruit d'un travail de coécriture entre Français du Benelux et nos partenaires belges. Nous l'avons écrit en nous inspirant notamment de tous les témoignages et demandes que les Français de Belgique nous ont fait parvenir ces derniers mois. Nous sommes fiers de vous le présenter et espérons qu'il vous rejoindra.

Nous avons la conviction que pour les Français de Belgique, rien ne pourra avancer sans activer les deux leviers politiques, français et belge. C'est pourquoi nous avons testé nos propositions auprès des élus des deux pays.

Travailler ensemble sur du concret, c'est comme cela que nous concevons l'approfondissement de l'intégration européenne et de notre bonne intégration à tous.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Pierre-Luc Vervandier

Vice-président du Mouvement Démocrate des Français à l'étranger,
chargé des pays du Benelux

Tête de liste "Tous Bien Intégrés en Belgique"



Sommaire

Education	1
Social et santé	3
Rayonnement français en Belgique	5
Services consulaires : élections, permanences consulaires et informations des Français de Belgique	7
Coopération transfrontalière	9
Entreprenariat	11
Patrimoine et fiscalité	12
Sport	14
Retour en France	15

Education et études supérieures

De la maternelle au lycée

Le Conseil consulaire est compétent pour la délivrance de bourses. Élus au Conseil consulaire, nous participerons à l'examen de dossiers avec la plus grande vigilance et en totale impartialité, en ayant à cœur que ces bourses bénéficient aux familles qui en ont le plus besoin.

La question de l'accès aux établissements scolaires en gestion directe par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (Bruxelles) ou partenaire (Anvers) préoccupe les familles. Les lycées français à l'étranger sont très chers pour les familles et peu d'enfants peuvent en profiter. Une réforme est absolument nécessaire. D'un autre côté, l'AEFE traverse une crise financière sans précédent. La situation est particulièrement complexe et, soyons honnêtes, les Conseillers des Français de l'étranger qui seront élus le 31 mai n'auront pas de grande marge de manœuvre pour influencer sur le renouveau de la gouvernance de l'agence. Sur ce sujet, nous invitons les Français de l'étranger à s'adresser à leurs députés et sénateurs. Ils peuvent contacter le député Frédéric Petit (MoDem, 7ème circonscription des Français de l'étranger) car il est en charge de contrôler dans la loi de finances le Programme 185 « *Diplomatie culturelle et d'influence* » de la mission « *Action extérieure de l'État* », dont fait partie l'AEFE.

Etudier en Belgique/ en France

Julie, Camille, Sarah ont pour point commun d'être étudiantes en Belgique cette année. Ce qui les différencie : l'une à l'ULB, l'autre à l'UNamur, la dernière est à la KU LEUVEN. Pour le reste, surtout des points communs !

Ce qu'elles nous ont dit : *“étudier en Belgique c'est chouette mais on aurait bien aimé être au courant des démarches à accomplir en arrivant ici.”* *“En vrai, c'est parfois un peu compliqué de s'y retrouver. Et puis, il y a aussi un peu des mauvaises surprises : aides sociales, impacts sur les impôts des parents, etc.”*

Ce que nous proposons

Que le Consulat édite et mette en ligne un **guide pratique** spécifique pour les étudiants qui arrivent en Belgique, avec la liste des différentes démarches administratives à accomplir. Ce guide devrait comprendre une **estimation du coût réel des études en Belgique**. Il devrait aussi comprendre les informations essentielles relatives aux **demandes d'équivalences Belgique/France**.

Pour les futurs étudiants en France, il y a aussi parfois quelques mystères avec ParcoursSup et MonMaster...

Ce que nous proposons

Organisation au Consulat et/ou au Lycée français de soirées d'information sur les **modalités d'inscriptions** en études supérieures.

Ces séances d'information devraient faire l'objet d'une large publicité pour toucher bien au-delà des familles qui fréquentent le lycée français de Bruxelles.



Ville universitaire de Louvain-la-Neuve. Tous les types de formation confondus, en 2024, 19.000 étudiants français étaient inscrits en Belgique.

Social et santé

Le Conseil consulaire est compétent pour la délivrance **d'aides sociales pour des Français en détresse**. Nous, élus MoDem, participerons à l'examen de dossiers avec la plus grande vigilance et en totale impartialité sur base des critères en vigueur.

Le **transfert du fichier patient** entre la France et la Belgique n'existe pas encore mais deviendra progressivement opérationnel dans les prochaines années de par le règlement européen **2025/327 du 11 février 2025**. Il devrait améliorer significativement la prise en charge de part et d'autre de la frontière. Nous serons vigilants pour que cela soit pleinement opérationnel dans les délais. Nous serions très heureux si la France et la Belgique pouvaient être précurseurs dans sa mise en œuvre.

Lorsque l'on poursuit sa carrière en Belgique après avoir travaillé plusieurs années en France, la **reprise des années cotisées par les pensions belges** ne se fait pas toujours de manière fluide. Élus, nous nous engageons à porter auprès des organismes compétents en Belgique et en France, les difficultés techniques qui nous ont été rapportées.

A l'arrivée en Belgique, les **mutuelles belges obligent à un délai de carence**. Il existe néanmoins des **exceptions** à ce délai de carence mais les critères sont généralement mal explicités. Pour éviter des mauvaises surprises à nos compatriotes, nous proposons que le site internet du Consulat délivre une information la plus complète possible à ce sujet.

Français en Belgique, il nous arrive qu'un de nos **parents** ou proches viennent se faire soigner en Belgique près de nous car nous sommes les **aidants proches**. Ceci arrive de plus en plus fréquemment.

Nous proposons la mise en place d'un référent administratif dédié qui serait le point de contact entre les organismes de sécurité sociale français et les mutuelles belges.

Avec nos relais politiques à tout niveau, **nous portons l'élargissement des raisons justifiant des soins dans un autre pays de l'Union européenne** en dehors de critères purement médicaux afin de prendre en compte le désir de rapprochement familial, notamment si le médecin traitant soutient la démarche pour le bien-être du patient. Notre position est que le médecin de la sécurité sociale ne devrait pas avoir le dernier mot si la décision va à l'encontre de la recommandation du médecin traitant demandant la continuité des soins en Belgique. Bien que des recours soient toujours possibles, ils prennent du temps, lequel peut être compté pour le patient.

Nous, élus MoDem en Belgique, nous nous engagerons avec les autres élus démocrates pour que les moyens d'accès administratifs et en ligne aux portails de la sécurité sociale française soient simplifiés et améliorés.

Nous porterons aussi les demandes à une couverture sociale française (une des préoccupations majeures des Français de l'étranger, notamment ceux ayant le projet d'un retour en France) sans droit de carence.

Nous constatons que la manière d'appréhender l'**accompagnement des personnes en situation de handicap** visible ou invisible varie sensiblement d'un pays à l'autre. Nous plaiderons pour que le Conseil consulaire s'implique dans la valorisation des bonnes pratiques des deux côtés de la frontière, afin de les faire connaître aux deux législateurs nationaux.



Rayonnement français en Belgique

Nous partageons la conviction qu'il est possible de faire bien mieux pour relancer les associations françaises en Belgique. Nous les connaissons bien, nous en sommes membres. Nous encourageons les Français de Belgique à soutenir la pérennité de leurs associations de cœur en y adhérant et en participant à leur action. Nous savons qu'elles sont de formidables vecteurs d'intégration en Belgique. Nous profitons de cet espace pour remercier chaleureusement les équipes qui les animent depuis des années avec courage, persévérance et détermination. Toutes nous disent ressentir le besoin de plus de visibilité et de participation de nos concitoyens.

Nous souhaiterions la mise en place d'un **annuaire des associations françaises en Belgique** sur le site internet du Consulat de France, avec la possibilité de mettre en avant leurs événements principaux de la période en cours. Les comptes du Consulat sur les réseaux sociaux devraient aussi pouvoir mettre plus en avant leurs projets, bien entendu sans discrimination entre elles.

Nous aimerions organiser des rencontres entre associations françaises de Belgique par le truchement du consulat au moins une fois par an, afin que leurs représentants se connaissent et puissent envisager des projets communs ou des partages de moyens.

Nous regrettons la disparition de la page Facebook France Belgique Culture. Nous tenons à la valorisation de la coopération culturelle franco-belge, et de la culture française en Belgique.

Élus, nous consacrerons une grande attention à la sélection des projets qui seront retenus dans le cadre du dispositif de **soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE)**. Nous veillerons à ce que des initiatives nouvelles puissent en profiter.

Nous apporterons bien sûr tout notre soutien à tout ce qui peut renforcer la coopération culturelle franco-belge.

Enfin, nous estimons que nous devrions aussi être acteurs de valorisation de la production médiatique et culturelle francophone belge.

Un travail de référencement des médias belges fournissant une information de qualité et utile aux nouveaux arrivants pourrait être réalisé.

Nous attachons un grand intérêt aux associations qui travaillent à l'œuvre de mémoire franco-belge. La Belgique a été, plusieurs fois, un champ de bataille. Nous n'oublions pas les morts des dernières guerres. Élus, nous veillerons à être présents aux commémorations organisées.



Installé dans une ancienne école, le musée Français de Chastre, Brabant wallon, présente le déploiement des forces armées françaises, belges et britanniques dans le cadre de la "manœuvre de la Dyle" et relate les combats menés entre Wavre et Namur pour stopper l'offensive allemande en mai 1940.

Services consulaires : élections, permanences consulaires et information des Français de Belgique

Il convient de le rappeler, nos différentes enquêtes l'ont démontré, les Français de Belgique sont généralement satisfaits des services proposés par le consulat.

Un point néanmoins revient sans cesse, il n'y a **pas assez de bureaux de vote physiques pour les élections**.

Le vote en ligne, quand il est possible, est la solution privilégiée par les Français de l'étranger. Néanmoins, de manière générale, la **participation des Français de Belgique aux scrutins demeure anormalement basse**, et cela n'est pas sans lien avec cette carence. Cette situation résultant en un déficit démocratique, il convient de corriger cette situation préjudiciable à la représentation des Français de Belgique.

Nous plaidons pour l'augmentation du nombre de bureaux de vote physiques. Nous proposons qu'à partir d'un certain seuil à définir de nombre d'électeurs français sur une commune ou sur un territoire, un bureau de vote soit systématiquement installé.

Prenons l'exemple de Mouscron : la commune comptabilise 13.154 Français (soit 21% de la population totale), il n'y a pourtant pas de bureau de vote pour les élections consulaires du 31 mai 2026...

Nous rappelons que dans la 4ème circonscription des Français de l'étranger (Bénélux), la participation aux élections européennes de 2024 était de 24.80% (Belgique 25.67%) alors qu'elle était de 51,49% pour la France entière. Chacun pourra convenir que les Français du Benelux ne sont pas particulièrement hostiles au projet européen ; c'est donc bien la mauvaise répartition des bureaux de vote qui explique la faible participation.

Si bon nombre de démarches consulaires peuvent être réalisées facilement en ligne, **le numérique n'est pas le meilleur canal pour tous les publics**. Les Français âgés de Belgique germanophone, de Liège et d'Arlon en particulier nous ont interpellé sur la distance qui les sépare du consulat.

Nous préconisons l'organisation de **permanences consulaires** dans les principales villes belges éloignées de Bruxelles. Par exemple, tous les premiers lundis du mois à tel endroit, tous les premiers mercredis du mois à tel autre, etc. Elles rendraient particulièrement service aux personnes qui ont du mal à se déplacer (mobilité réduite, familles avec enfants, personnes âgées). Pour les rendez-vous à Bruxelles, il nous a été remonté assez largement une demande d'un **système de prise de rendez-vous plus fluide**.

Se marier en Belgique, se marier en France, se marier dans un troisième pays lorsque l'on est un Français de Belgique, c'est parfois découvrir tout un univers de subtilités administratives et fiscales dont chaque pays, voire chaque commune a le secret... Plusieurs de nos colistiers ont eu le bonheur de se marier ces cinq dernières années, il y a donc du vécu sur notre liste.

Pour faciliter la vie de nos concitoyens qui projettent de se marier et alléger les équipes du consulat qui sont grandement sollicitées, nous recommandons de revoir et actualiser complètement l'information qui est mise en ligne au sujet du mariage.

Par ailleurs, nous plaçons pour que les modalités d'un meilleur échange de documents entre les mairies françaises et les consulats soient explorées.

Quand les incidents de la vie surviennent, il est parfois nécessaire de faire appel à un professionnel du droit qui maîtrise les subtilités des dossiers franco-belges. Avec le Conseil consulaire, nous souhaiterions entamer un dialogue avec les instances des avocats, des notaires et des médecins belges afin que soit mis en place, par eux, un **référencement volontaire des professionnels du droit** qui maîtrisent parfaitement les **dossiers transfrontaliers** et savent comment s'adresser aux administrations, juridictions, organismes de santé et de sécurité sociale des deux pays.

Au moment du **décès**, le **transfert du corps ou de l'urne** vers la France/ vers la Belgique obéit à un certain nombre de contraintes administratives. Nous avons bien entendu les demandes de simplification que les Français de Belgique nous ont remontées. S'entremêlent des questions à la fois légales et réglementaires. Par ailleurs, ces points ne concernent pas que la relation France/Belgique. Nous souhaiterions que l'Assemblée des Français de l'étranger se saisisse de la question de **facilitation des démarches funéraires** des Français hors de France afin d'avoir une vue globale de la situation. Un guide des démarches en cas de décès pourrait à terme être mis à disposition des Français de Belgique sur le site du Consulat en ligne, et un agent chargé de suivre les mises à jour éventuelles à y apporter au fil des évolutions.

Coopération transfrontalière

Les jumelages

Qui sait exactement combien il y a de **jumelages franco-belges** de communes ? Force est de constater que la confusion règne... Bien trop souvent, malheureusement, les jumelages se limitent aujourd'hui à des panneaux d'information en entrée de ville... Ceci alors que la majorité d'entre eux ont été particulièrement dynamiques par le passé.

Que faire de ces jumelages et comment les relancer ?

Comment accompagner les maires et les bourgmestres qui investissent du temps et de l'énergie dans les jumelages ?

Nous proposons d'organiser une **assise des jumelages franco-belges**. Elle sera l'occasion de recenser les bonnes pratiques, d'identifier les jumelages qui souhaitent mener des projets et de voir comment les accompagner. Les associations régionales françaises en Belgique devraient être associées à cette assise.

Pour cela, nous nous appuierons particulièrement sur les élus communaux belges membres des Engagés et sur les élus municipaux français membre du MoDem.

Offre de transports publics transfrontaliers : constat d'une dégradation

TGV Bruxelles-Lille :

L'offre de **trains à grande vitesse entre Bruxelles et Lille** a été réduite, obligeant les Français de Belgique et tous les transfrontaliers à recourir à des moyens de transports alternatifs, moins écologiques, plus coûteux et moins pratiques. Notre constat est partagé par l'ensemble des résidents belges qui doivent se rendre régulièrement en France.

Or, rien ne justifie la réduction de l'offre ferroviaire à grande vitesse entre Bruxelles et Lille. Cette tendance va à rebours des impératifs de notre temps, de nécessité de réduction de la consommation de carburants fossiles et des gaz à effet de serre.

Nous élus, nous poursuivrons notre mobilisation pour le rétablissement de TGV après 18h00 entre Bruxelles Midi et Lille.

TGV Bruxelles-Paris :

Les Français nous font également part de prix des trains, notamment de et vers Paris, particulièrement élevés et non prévisibles (forte variabilité). Or, les usagers de cette ligne sont des clients captifs. Il en résulte néanmoins les mêmes conséquences que pour d'autres lignes, à savoir le recours à des modes de transports plus polluants et moins respectueux de l'environnement, à rebours de ce qui devrait être encouragé.

Nous élus, nous engageons à relayer cette préoccupation des Français, en vue d'une amélioration de la situation.

Travailler en Belgique / en France, pourquoi pas ?

De part et d'autre de la frontière, on trouve des emplois non pourvus alors qu'il existe des demandeurs d'emplois qui ont les qualifications professionnelles pour les occuper. Les difficultés administratives, les aléas fiscaux et sociaux expliquent que Français ou Belges hésitent à postuler. Par ailleurs, les offres de l'autre côté de la frontière ne sont pas toujours bien portées à connaissance des personnes en recherche d'un nouvel emploi.

Notre proposition :

1

Élus, nous porterons la mise en place d'un portail de l'emploi transfrontalier franco-belge.

2

Pour le succès de ce projet, nous nous appuyerons sur nos relais au Conseil régional des Hauts de France, à la région Grand-Est et dans les différents niveaux de pouvoir en Belgique.

3

Ce portail contiendra des informations en droit du travail, en droit social et en droit fiscal. On avertira notamment les nouveaux entrants sur le marché du travail belge des petites surprises locales concernant les congés payés (le saviez-vous ? il n'y en a pas la première année en Belgique !).



Entreprenariat

Amaury est venu en Belgique comme salarié. Licencié, il a fait le choix de rester et de monter sa petite entreprise. Embourbé dans des difficultés fiscales et sociales, il a préféré tout arrêter et est rentré en France. Quant à Jade, elle a été contrainte de suivre son conjoint à Anvers. Elle aimerait bien monter une petite entreprise pour poursuivre ses activités à distance mais ne sait pas bien comment s'y prendre. Par ailleurs, elle aimerait mieux saisir les subtilités culturelles Nord/Sud.

Notre constat :

- L'information belge est disponible mais elle est mal référencée.
- Oui, la Belgique est un pays à double (voire triple) culture et cela a un impact dans les relations d'affaires.

Nos solutions :

- La première est toute simple : faire ouvrir une **page « Développer son entreprise en Belgique »** sur le **site internet du Consulat** et juste y référencer les bons liens.
- La deuxième serait d'organiser, avec la Chambre de commerce et d'industrie franco-belge, des ateliers de sensibilisation culturelle Flandre/Wallonie pour les relations d'affaires.



Patrimoine et fiscalité

Pour la notion de résidence d'attache des Français de l'étranger en France

Afin de tenir compte des particularités de nos compatriotes établis hors de France, nous souhaitons que soit introduit dans le droit français la notion de « **résidence d'attache** ». Contrairement à la proposition de loi du Sénat, nous estimons qu'il ne s'agit pas que d'une question strictement fiscale.

De nombreux ressortissants français vivant à l'étranger décident de conserver la jouissance d'un bien immobilier en France pour de multiples raisons. Cette décision est généralement, et le plus souvent, liée, à des raisons positives : volonté de maintenir des liens avec la France et sa famille, engagement associatif ou bénévole maintenu dans la commune d'origine, port d'attache futur de la famille ou des descendants...

Cette décision fait également partie de la « gestion du risque du départ » : perte d'emploi, rupture familiale, disparition du conjoint étranger, problème de santé, etc.

Aujourd'hui, la réglementation ne distingue que deux statuts de biens immobiliers, liés à son mode d'occupation : celui de « résidence principale » ; et celui de « résidence secondaire » si elle n'est pas la principale (il n'y a pas de définition positive de la notion de résidence secondaire). Dès lors, lorsqu'un ressortissant français jouit d'un bien immobilier en France alors qu'il est principalement domicilié à l'étranger, ce bien ne peut pas être assimilé à une résidence principale et, par voie de conséquence, est considéré systématiquement comme une résidence secondaire.

Avec cette résidence d'attache, nous pourrions fluidifier un grand nombre de casse-têtes administratifs pour les Français établis à l'étranger. Nous pourrions renforcer les campagnes de rénovation d'isolation thermique, et autres travaux d'investissement environnementaux dont les résidences « non principales » sont souvent exclues, ce qui pénalise les territoires. Nous pourrions reconnaître des engagements associatif et citoyen « à distance », qui renforcent les structures bénévoles locales surtout depuis l'explosion des outils numériques.

Nous estimons que ces résidences d'attache devraient faire l'objet d'une fiscalité distincte et non excessive sans pour autant contrevenir au principe de l'égalité devant l'impôt.

Chacun le sait, la fiscalité transfrontalière réserve toujours son lot de petites (et souvent mauvaises mais parfois bonnes) surprises. Elles font partie de l'installation à l'étranger...

Pour une meilleure information des contribuables français établis hors de France

Marie-Thérèse, retraitée de la fonction publique, possède un petit logement meublé en Normandie. Elle en profite souvent pour elle-même mais il lui arrive de le mettre en location sur des plateformes bien connues. Où doit-elle payer des impôts pour ses revenus locatifs: elle ne s'en sort plus. Nous avons bien envie la renseigner mais est-ce vraiment notre rôle ? par ailleurs, doit-elle vraiment devoir faire appel à un cabinet d'avocats spécialisés, qu'elle n'aura pas vraiment les moyens de payer avec ses revenus modestes ?

Nous militons activement pour une **meilleure information des contribuables sur leurs droits et devoirs. Nous souhaiterions que des soirées d'information en présentiel ou en distanciel soient régulièrement organisées par la Direction des impôts des non-résidents et par le Service public fédéral finances.**

Pour une meilleure protection des Français contre les risques de double imposition

Il existe des taxes régionales belges qui ne sont pas couvertes par la convention fiscale franco-belge de prévention de la double imposition. Par ailleurs, la Belgique taxe les intérêts perçus en France sur des fonds en Euros. Les assurances vie et les plans épargne retraite ne sont pas appréhendés fiscalement de la même manière de part et d'autre de la frontière.

Considérant le nombre particulièrement élevé de contribuables français non-résidents basés en Belgique, et sur base de toutes les requêtes dont nous avons eu connaissance ces dernières années, nous demandons l'installation d'un **Guide pratique de la fiscalité transfrontalière** sur le site du consulat. Cette page devrait également informer les contribuables des nouveautés introduites par la **convention fiscale de 2021** (pas encore en vigueur) lorsque celle-ci aura été ratifiée.

Sports

Le sport c'est bon pour la santé ! Le sport collectif est l'un des moyens pour rencontrer des nouvelles personnes, pour s'intégrer dans une ville et pour aider à intégrer les nouveaux. Le sport est vecteur de cohésion sociale.

En fréquentant les terrains, nous avons constaté qu'il n'y avait rien d'automatique dans la **reconnaissance de qualification d'arbitre**, même pour les sports dont les règles sont parfaitement unifiées. Par ailleurs, coté joueurs, les classements ne sont pas harmonisés, ce qui pose problème.

Il n'est parfois pas possible de participer à une compétition à 15 km de chez soi, car on ne dispose pas de la bonne licence.

Les conséquences de tout cela :

De nombreux Français en Belgique rencontrent des obstacles pour pratiquer leur sport favori. Peu ont le courage de se lancer dans des procédures lourdes et fastidieuses pour **faire reconnaître des diplômes sportifs.** Ces lourdeurs ont un **impact réel sur le milieu de l'emploi sportif.**

Les frontaliers, pourtant plusieurs dizaines de milliers, ne disposent d'aucun statut clair, ce qui complique leur participation aux compétitions. Les coûts d'inscription peuvent également être plus élevés, sans accès aux aides locales. À cela s'ajoutent des incertitudes sur les assurances et remboursements en cas de blessure, ainsi qu'un manque de compétitions transfrontalières accessibles. Pourtant, la pratique sportive est essentielle pour la santé physique comme mentale : elle réduit le stress, améliore le bien-être et favorise le lien social.

Élus au Conseil consulaire, nous souhaiterions pouvoir tenir en début de mandat une session consacrée aux sports avec audition des responsables du secteur. Ceci afin d'évaluer les possibilités de :

- Création d'une licence sportive franco-belge unique ;
- Reconnaissance automatique des classements sportifs ;
- Reconnaissance immédiate des diplômes sportifs ;
- Création d'un statut de sportif transfrontalier ;
- Mise en place d'une police d'assurance sportive transfrontalière claire et automatique ;
- Développement de ligues et compétitions franco-belges.

De telles avancées franco-belges pourraient ensuite inspirer le niveau européen !

Retour en France

Pour une réintégration bien réussie !

La question du retour en France après plusieurs années à l'étranger est un point de préoccupation qui revient régulièrement. Votre retraite, la reconnaissance des diplômes, la fiscalité, etc. Malheureusement, nous ne pouvons pas promettre la lune, ni tout révolutionner.

Durant notre mandat, nous nous engageons à travailler avec nos partenaires belges sur la question d'un **maintien d'un accès aux services administratifs numériques belges** quand nous quittons la Belgique. Il devrait être possible d'imaginer une solution pour conserver, pour une durée déterminée à définir selon les cas de figure (dans tous les cas de figure, au moins 24 mois à cause des aspects fiscaux), une e-ID belge pour pouvoir continuer à accéder à nos dossiers. Nous espérons que le **futur portefeuille numérique européen** pourra être un moyen de conserver les accès.

Nous avons bon espoir de pouvoir avancer sur ce sujet avec la Ministre fédérale belge en charge du numérique (actuellement Vanessa Matz).

En attendant la mise en place de telles modalités, qui pourraient prendre du temps, nous élus, nous demanderons que le Consulat informe systématiquement les Français qui quittent la Belgique des démarches à effectuer avant l'expiration de leur e-ID belge (téléchargement de données, actualisation des données pour la pension et mise à jour des coordonnées bancaires, facilitation de l'exportation du dossier médical, etc.).



La question kafkaïenne des permis de conduire

Le saviez-vous ? Un nouveau résident Français en Belgique est tenu de déposer son permis de conduire français à la maison communale de sa résidence. Son permis français est alors converti en permis belge. Au moment du retour en France, il est nécessaire de refaire des démarches inverses pour obtenir à nouveau un permis français. Elles peuvent être fastidieuses et surtout prendre du temps.

Selon nous, il convient dans un premier temps, et tant que ces règles restent en vigueur :

- D'accélérer et simplifier la procédure d'échange du permis belge en France, avec des délais garantis ;
- D'instaurer un récépissé faisant officiellement office de titre provisoire de conduite, valable pendant toute la durée de traitement de la demande, afin d'éviter toute rupture de droits ;
- D'explorer une solution bilatérale franco-belge permettant aux ressortissants français de conserver une copie certifiée de leur permis d'origine lors de leur départ de Belgique.

A terme, l'idée d'une solution européenne plus pérenne devrait être explorée selon nous, par exemple sous la forme d'un permis européen reconnaissant automatiquement le permis de conduire d'origine, qui devrait pouvoir être conservé par son détenteur. En effet, les Français de Belgique sont libres de s'établir où bon leur semble, et de changer de domicile aussi souvent qu'ils le souhaitent. C'est notamment le cas pour des professionnels, ou les jeunes retraités, qui, expatriés depuis quelques années pour raisons professionnelles, vont songer à « rentrer » en France, pour peut-être se raviser plus tard et revenir en Belgique. Il semble absurde d'infliger de telles formalités répétées aux intéressés, qui ne peuvent donc se retrouver à devoir changer de permis de conduire au gré de leurs déplacements plus ou moins fréquents d'un côté ou l'autre de la frontière, sous prétexte que la France a opté pour un permis à points, et la Belgique pour d'autres systèmes de suivi des infractions sur son territoire.

Nous avons bon espoir d'avancer sur ce dossier avec Marie-Pierre Vedrenne, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur en France.



Tous bien intégrés

Tous bien intégrés en Belgique



“ L'intégration : un processus par étape, un processus dynamique, un processus collectif car on ne s'intègre jamais seul !
C'est comme cela que nous concevons l'exercice de la citoyenneté européenne. ”



retrouvez notre
bulletin de vote

tusbienintegres.eu

